

## **PIECES ANNEXEES**

Échanges par mail avec :

- La Préfecture
- Le Maître d'Ouvrage
- La Mairie



---

**enquête suppression PN 401 et 402 Le Douhet**

1 message

**CHAIGNEAU Laurent (SNCF RESEAU / INFRAPOLE POITOU CHARENTES / Groupe SES)**

1 mars 2024 à

&lt;laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr&gt;

17:25

À : "francoisemaubert44@gmail.com" &lt;francoisemaubert44@gmail.com&gt;

Mme Maubert,

Les dossiers de suppressions des PN 401 et 402 sont 2 dossiers distincts

C'est pour cela qu'il est indiqué à chaque fois qu'il reste 2 passages à niveau sur les 3 de la commune .

Veuillez trouver en pièce l'affichage de l'avis d'enquête publique de part et d'autre des 2 PN

Pour la suppression effective des passages à niveau , les points suivants sont réalisés :

- Dépose signalisation routière avancée
- Enlèvement du platelage
- Mise en place d'une clôture défensive empêchant tout franchissement et de merlons de part et d'autre du PN

A votre service pour de plus amples renseignements

Cordialement

**Laurent CHAIGNEAU**

Spécialiste passages à niveau

**SNCF-RESEAU**

Infrapôle Poitou-Charentes

27, Bd du Grand Cerf

86000 POITIERS

laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr

+33 06 80 11 18 46

Interne SNCF Réseau

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

#### 4 pièces jointes



**affichage avis enquête publique PN 401(2).jpg**  
5226K



**affichage avis enquête publique PN 401(3).jpg**  
5416K



**affichage avis enquête publique PN 402 (2).jpg**  
6432K



**affichage avis enquête publique PN 402 (3).jpg**  
6509K

**enquête suppression PN 401**

1 message

**CHAIGNEAU Laurent (SNCF RESEAU / INFRAPOLE POITOU CHARENTES / Groupe SES)**

13 mars 2024 à

&lt;laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr&gt;

10:11

À : "francoisemaubert44@gmail.com" &lt;francoisemaubert44@gmail.com&gt;

Mme Maubert,

Veuillez trouver ci-joint les photos de l'affichage de l'avis d'enquête publique au PN 401

Cordialement

**Laurent CHAIGNEAU**

Spécialiste passages à niveau

**SNCF-RESEAU**

Infrapôle Poitou-Charentes

27, Bd du Grand Cerf

86000 POITIERS

laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr

+33 06 80 11 18 46



Interne SNCF Réseau

**De :** CHAIGNEAU Laurent (SNCF RESEAU / INFRAPOLE POITOU CHARENTES / Groupe SES)**Envoyé :** vendredi 1 mars 2024 17:25**À :** francoisemaubert44@gmail.com**Objet :** enquête suppression PN 401 et 402 Le Douhet

Mme Maubert,

Les dossiers de suppressions des PN 401 et 402 sont 2 dossiers distincts

**2 pièces jointes**



**affichage PN 401 (1).jpg**  
5764K



**affichage PN 401 (2).jpg**  
6318K

**enquête suppression PN 402**

1 message

**CHAIGNEAU Laurent (SNCF RESEAU / INFRAPOLE POITOU CHARENTES / Groupe SES)**

13 mars 2024 à

&lt;laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr&gt;

10:13

À : "francoisemaubert44@gmail.com" &lt;francoisemaubert44@gmail.com&gt;

Mme Maubert,

Veuillez trouver ci-joint les photos de l'affichage de l'avis d'enquête publique au PN 402

Cordialement

**Laurent CHAIGNEAU**

Spécialiste passages à niveau

**SNCF-RESEAU**

Infrapôle Poitou-Charentes

27, Bd du Grand Cerf

86000 POITIERS

laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr

+33 06 80 11 18 46



Interne SNCF Réseau

-----  
Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.  
-----

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet.



C'est pour cela qu'il est indiqué à chaque fois qu'il reste 2 passages à niveau sur les 3 de la commune .

Veuillez trouver en pièce l'affichage de l'avis d'enquête publique de part et d'autre des 2 PN

Pour la suppression effective des passages à niveau , les points suivants sont réalisés :

- Dépose signalisation routière avancée
- Enlèvement du platelage
- Mise en place d'une clôture défensive empêchant tout franchissement et de merlons de part et d'autre du PN

A votre service pour de plus amples renseignements

Cordialement

**Laurent CHAIGNEAU**

Spécialiste passages à niveau

**SNCF-RESEAU**  
Infrapôle Poitou-Charentes

27, Bd du Grand Cerf

86000 POITIERS

[laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr](mailto:laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr)

+33 06 80 11 18 46



Interne SNCF Réseau

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

**3 pièces jointes**



**Affichage PN 402 (1).jpg**  
9894K



**Affichage PN 402 (2).jpg**  
10474K



**Affichage PN 402 (3).jpg**  
7185K

---

**enquête suppression PN 401 et 402 Le Douhet**

1 message

**CHAIGNEAU Laurent (SNCF RESEAU / INFRAPOLE POITOU CHARENTES / Groupe SES)**

1 mars 2024 à

&lt;laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr&gt;

17:25

À : "francoisemaubert44@gmail.com" &lt;francoisemaubert44@gmail.com&gt;

Mme Maubert,

Les dossiers de suppressions des PN 401 et 402 sont 2 dossiers distincts

C'est pour cela qu'il est indiqué à chaque fois qu'il reste 2 passages à niveau sur les 3 de la commune .

Veuillez trouver en pièce l'affichage de l'avis d'enquête publique de part et d'autre des 2 PN

Pour la suppression effective des passages à niveau , les points suivants sont réalisés :

- Dépose signalisation routière avancée
- Enlèvement du platelage
- Mise en place d'un clôture défensive empêchant tout franchissement et de merlons de part et d'autre du PN

A votre service pour de plus amples renseignements

Cordialement

**Laurent CHAIGNEAU**

Spécialiste passages à niveau

**SNCF-RESEAU**

Infrapôle Poitou-Charentes

27, Bd du Grand Cerf

86000 POITIERS

laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr

+33 06 80 11 18 46

Interne SNCF Réseau

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

#### 4 pièces jointes



**affichage avis enquête publique PN 401(2).jpg**  
5226K



**affichage avis enquête publique PN 401(3).jpg**  
5416K



**affichage avis enquête publique PN 402 (2).jpg**  
6432K



**affichage avis enquête publique PN 402 (3).jpg**  
6509K



---

**Enquête publique SNCF suppression de passage à niveau**

2 messages

---

**BOURDIN Karine PEF17 DCAT** <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

4 avril 2024 à 11:59

À : Françoise MAUBERT &lt;francoisemaubert44@gmail.com&gt;

Cc : BEGUE Marie-Christine PEF17 DARLP &lt;marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr&gt;

Bonjour madame,

Après vérification des dispositions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, je vous confirme qu'il n'y a pas d'obligation de dresser un procès verbal de synthèse des observations à transmettre au pétitionnaire. Le CRPA prévoit à l'article R134-26 : Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête examine les observations recueillies et **entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter**. Pour ces auditions, le président peut déléguer l'un des membres de la commission.

Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête transmet le dossier et les registres assortis du rapport énonçant ses conclusions soit au préfet qui a pris l'arrêté prévu à l'article R. 134-10, soit au préfet chargé de centraliser les résultats de l'enquête désigné conformément à l'article R. 134-4.

Restant à votre disposition,  
bien cordialement

--

**Karine BOURDIN**

Pôle des enquêtes publiques

Bureau de l'environnement

38 rue Réaumur

CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE

Tél : 05 46 27 44 44

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

**| Direction de la Coordination et de l'Appui  
Territorial**

---

**Françoise MAUBERT** <francoisemaubert44@gmail.com>

4 avril 2024 à 12:05

À : BOURDIN Karine PEF17 DCAT &lt;karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr&gt;

Cc : BEGUE Marie-Christine PEF17 DARLP &lt;marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr&gt;

Je vous remercie pour ces informations et vous souhaite une très bonne journée.

Madame MAUBERT

[Texte des messages précédents masqué]





---

**Enquête publique Projet de suppression des passages à niveau 401et 402 à LE DOUHET AUCUNE OBSERVATION du 13 au 25/03/24**

2 messages

---

**BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT** <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr> 25 mars 2024 à 14:46  
À : "Douhet (Le)" <accueil@ledouhet.fr>, francoisemaubert44@gmail.com, laurent.chaigneau@reseau.sncf.fr  
Cc : BOURDIN Karine PREF17 DRCTE <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

L'enquête publique, concernant le projet de suppression des passages à niveau 401et 402 à LE DOUHET a débuté le mercredi 13 mars 2024 et se termine le jeudi 28 mars 2024 inclus. Je vous informe qu'aucune observation a été relevée pour la période du 13/03/24 au 25/03/2024 sur le site suivant :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Je suis en congés du 28 mars au 12 avril 2024, Madame Karine BOURDIN vous informera des observations déposées sur le site ci-dessus si nécessaire ou je vous en informerai à mon retour.

Cordialement

Mme BEGUE

**Marie-Christine BÉGUÉ**

Adjoint administratif

Pôle Enquêtes Publiques


38 rue Réaumur - CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél : 05 46 27 44 87

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

**| DCAT / Bureau de l'Environnement**

---

 **marie-christine\_begue.vcf**  
1K

---

**Françoise MAUBERT** <francoisemaubert44@gmail.com>

26 mars 2024 à 11:02

À : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Merci Madame BEGUE et très bonnes vacances

Mme MAUBERT

[Texte des messages précédents masqué]



---

**EP SUPPRESSION PASSAGES A NIVEAU 401, 402 COMMUNE LE DOUHET  
ORGANISATION ENQUÊTE**

2 messages

---

**BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT** <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr> 23 janvier 2024 à 15:28  
À : francoisemaubert44@gmail.com

Rebonjour Madame MAUBERT,

Comme suite à notre entretien téléphonique, je vous transmets le dossier d'enquête publique de suppression des passages à niveau n°401 et n°402 sur la commune de LE DOUHET.

Je reste dans l'attente de votre accord pour préparer cette enquête de 15 jours comprenant 2 permanences qui pourrait se dérouler mi mars à votre convenance.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

Lundi: 09:00 à 12:00 - 14:00 à 18:00

Mardi: 14:00 à 18:00

Mercredi: 09:00 à 12:00 - 14:00 à 18:00

Jeudi: 14:00 à 18:00

Vendredi: 09:00 à 12:00 - 14:00 à 18:00

Adresse postale de la mairie :

3 Route de Saint Jacques de Compostelle 17100 LE DOUHET

Téléphone : 05 46 97 77 74

Vous trouverez via le lien, ci-dessous, comme support, un exemple d'enquête publique identique :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-cloturees/22-05-2023-Enquete-publique-suppression-passage-a-niveau-233-sur-la-commune-de-Taillebourg>

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître vos dates de 2 permanences en début et fin d'enquête.

Cordialement

Mme BEGUE

--

**Marie-Christine BÉGUÉ**

Adjoint administratif

Pôle Enquêtes Publiques

38 rue Réaumur - CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1


Tél : 05 46 27 44 87


[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

**| DCAT / Bureau de l'Environnement**

---

3 pièces jointes

 **DOSSIER SUPP PN 401 COMMUNE LE DOUHET.pdf**  
989K

 **DOSSIER SUPP PN 402 COMMUNE LE DOUHET.pdf**  
834K



marie-christine\_begue.vcf  
1K

Françoise MAUBERT <francoisemaubert44@gmail.com>

23 janvier 2024 à 18:25

À : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Voici les dates d'ouverture et de fermeture de l'enquête portant sur la suppression des passages à niveau 401 et 402, commune LE DOUHET que j'ai retenues :

- Début le mercredi 13 mars 2024 (1ère permanence de 9 heures à 12 heures)
- fin le jeudi 28 mars 2024 (seconde permanence de 14 heures à 18 heures). Durée d'enquête de 16 jours consécutifs.

Je contacterai, à réception de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, la SNCF Service Réseau, pour une présentation du projet in situ et j'en profiterai pour me rendre en mairie afin d'organiser les conditions matérielles des permanences.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez et vous adresse mes cordiales salutations.

Madame Françoise MAUBERT

[Texte des messages précédents masqué]



**MAIRIE LE DOUHET**

1 message

mairie de LE DOUHET &lt;accueil@ledouhet.fr&gt;

10 avril 2024 à 11:34

Répondre à : accueil@ledouhet.fr

À : francoisemaubert44@gmail.com


--

Madame Maubert,

Comme convenu, vous trouverez ci-joint le certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique concernant la suppression des passages à niveau.

Je vous en souhaite bonne réception

Bien cordialement

 20240409\_114512.pdf  
114K

